



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Publié le 29/09/2021

Date convocation : 14 septembre 2021

Présents ou représentés : 21

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Régine PESENTI à Luc VEYRAT, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC

Absent : Charly MARTIN (arrivé à 19 h 05)

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. M14- DM2

Afin de mener à bien l'exercice 2021, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
D-673 : Titres annulés sur exercices antérieurs (chapitre 67)		4000 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles (chapitre 67)		1 000 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	-	5 000 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	
R-6459 : Remboursements sur charges sécurité sociale (ch. 013)		5 000 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	-	5 000 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
D-1641 : Emprunts en euros (chapitre 16)			300 000 €
D-4541 : Travaux effectués d'office pour le compte de tiers			60 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			360 000 €
INVESTISSEMENT		RECETTES	
R-1641 : Emprunts en euros (Chapitre 16)			300 000 €
D-4542 : Travaux effectués d'office pour le compte de tiers			60 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			360 000 €

UNANIMITE

2. SMEG Demande de subvention – réseau éclairage public route d'Uzès

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Eclairage public Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève 70 541.5 € HT soit 84 649.80 € TTC.

UNANIMITE

3. SMEG Demande de subvention – réseau téléphone route d'Uzès

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique – Route d'Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu'au chemin du Stade.

Le projet d'enfouissement du réseau télécom en coordination avec le réseau basse tension, permettra la dépose de 350 m de réseau aérien et support bois. Il est projeté la création de 450 m de réseau souterrain.

Le conseil municipal approuve le projet dont le montant s'élève à 84 221 € soit 101 065,20 € TTC.

UNANIMITE

4. SMEG Demande de subvention – réseau BTA route d’Uzès

Il est rappelé le projet envisagé pour les travaux de mise en discrétion du réseau BTA – Route d’Uzès, du carrefour avec la RD23A jusqu’au chemin du Stade.

Le réseau aérien à dissimuler est issu des Postes « DUCROS » et « TABOURET ».

Afin d’enfouir le réseau aérien existant sur support béton et bois, le projet prévoit la création de 600 m de réseau souterrain basse tension et 200 m de branchement souterrain.

Ceci permettra la dépose de 200 m de réseau aérien fils nus et 300 m de réseau torsadé aérien ainsi que 11 poteaux béton et 2 supports bois.

8 branchements aériens seront déposés.

Le conseil approuve le projet dont le montant s’élève à 180 437 € HT soit 216 524.40 € TTC.

UNANIMITE

5. Bons d’achat de Noël 2021

Il est décidé d’attribuer aux agents titulaires et aux agents non-titulaires de droit public ayant travaillés du 1^{er} janvier au 31 décembre, un bon d’achat (multi enseignes) d’une valeur de 30 € par enfant de moins de 12 ans à la date du 01/01/2022.

UNANIMITE

6. ONF coupe de bois 2022

Le conseil municipal décide de la destination des coupes de bois pour l’exercice 2022 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

UNANIMITE

7. Territoire CCPU

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCPU du 7 juin 2021 acceptant l’extension de la CCPU à la commune d’Argilliers,

Vu l’étude d’impact présentant une estimation de ses incidences sur les ressources, les charges ainsi que sur le personnel des communes et des EPCI concernés,

Considérant que depuis une décennie la commune d’Argilliers manifeste le souhait de rejoindre la Communauté de communes de l’Uzège puis du Pays d’Uzès ; que cette adhésion n’a pu se réaliser dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale,

Le conseil municipal accepte l’extension du périmètre communautaire à la commune d’Argilliers au 1^{er} janvier 2022.

UNANIMITE

8. CLECT

La nouvelle stratégie d'accueil touristique de la SPL Destination Pays d'Uzès-Pont du Gard privilégie le numérique et la valorisation du patrimoine, et implique le redéploiement des points d'ouverture sur les 2 communautés de communes actionnaires,

Le point info tourisme de St Quentin la Poterie fait l'objet d'une retenue sur l'attribution de compensation de 24 999 €. Désormais fermé (l'office culturel maintient une information touristique physique), il convient d'actualiser cette évaluation en tenant compte de cette fermeture qui diminue le transfert de charges de 15 200 € en 2021 et 20 000 € pour 2022 et les années suivantes, et augmente d'autant l'attribution de compensation de la commune.

Le conseil municipal décide de retenir l'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (pièce jointe), et de fixer l'attribution de compensation de St Quentin la Poterie selon le tableau ci-dessous :

	Attribution de compensation de départ	Tourisme	Attribution de compensation d'arrivée
2021	119 669 €	+ 15 200 €	134 869 €
2022 et s.		+ 20 000 €	139 669 €

UNANIMITE

9. RPQS 2020 Eau potable

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

UNANIMITE

10. RPQS 2020 Assainissement

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

UNANIMITE

11. Rapport SICTOMU 2020

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2020 du SICTOMU.

UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

- Décision du maire n° 2021-07 pour la conclusion d'un marché de 6831 € HT avec le cabinet de géomètre Jean-Yves REY pour la réalisation d'un relevé du bâtiment su CSI.
- Décision du maire n° 2021-08 – décision d'ester en justice : procédure immeuble menaçant ruine appartenant à Mme TROUCHAUD.
- Décision du maire n° 2021-09 pour la conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 3000 € HT avec la société AlterAmo Conseils pour la réalisation d'une mission d'assistance au contrôle de la prestation pour l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.
- Décision du maire n° 2021-10 pour la signature d'une convention d'occupation temporaire en forêt communale avec l'Arc club de l'Uzège.
- Décision du maire n° 2021-11 pour la signature d'un devis de 39 486 € HT avec SRC pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie communale.
- Décision du maire n° 2021-12 pour la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande avec le bureau OPUS VRD pour les ouvrages d'infrastructures : petits aménagements urbains, sportifs, culturels. Le montant des prestations susceptibles d'être commandées varie entre 1000 et 30000 euros.

La séance est levée à 20 heures 05.

Le Maire,
Yvon BONZI



